



PRÉFET DE L'ORNE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et des
Collectivités Locales

Affaire suivie par : M. LECOURT ET MELLE GALLAIS
☎: 02.33.80.62.74
☎: 02.33.80.62.73
email-jacques.lecourt@orne.gouv.fr
email-lucille.gallais@orne.gouv.fr

Alençon, le 2 décembre 2011

LE PRÉFET DE L'ORNE

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENTS
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

-en communication à MM. Les sous-préfets
d'ARGENTAN et de MORTAGNE AU PERCHE

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et
d'assainissement (RPQS)

REFERENCE Site internet de l'Etat dans l'Orne

En application des articles D 2224-1 à D 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il vous appartient, comme vous le savez, de présenter un rapport annuel pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un exemplaire de chaque rapport annuel doit être adressé au Préfet pour information.

Ce document réglementaire permet l'information du public et la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances.

Afin de permettre au service instructeur (Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service Aménagement Environnement - Unité des services publics) le suivi de ces deux domaines, je vous prie de bien vouloir transmettre la délibération accompagnée du ou des rapports en Préfecture ou en Sous-Préfecture.

En cas de non transmission, les rapports de ces services publics vous seront directement réclamés par la DDT en vertu de l'article D 2224-5 du CGCT.

A toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet de l'Etat dans l'Orne aux rubriques suivantes : actions de l'Etat - finances publiques -commande publique - délégation de service public – rapport sur le prix et la qualité des services.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre concours.

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Vincent LAGOGUEY